MODELES STANDARDS DES BOUCLES OFFICIELLES POUR LES ANIMAUX NES APRES LE 9 JUILLET 2005

• Numéro d'identification

En France, le code national d'identification est composé de la façon suivante :

Code national d'identification (13 caractères)			
Code pays (2 lettres) Numéro national d'identification (11 chiffres)			
Code pays (2 lettres)	Indicatif national de marquage	Numéro d'ordre individuel	

• Identification du modèle, du fabricant et de la date de fabrication

Chaque élément des repères possède gravés dans la masse :

- le code d'agrément FR + n° d'agrément attribué par le ministère
- une mention permettant d'identifier le fabricant (nom ou logo),
- la date de fabrication permettant de connaître au minimum le trimestre et l'année où elle a eu lieu.

• Couleur

Les repères officiels sont de couleur JAUNE.

Couleur	Référence	Valeur cible
Jaune	Pantone	102 U
	Coordonnées (L, a, b)	-

• Description

1) Repères d'identification

Repères réservés aux animaux destinés à être abattus avant l'âge de deux mois

Barrette rigide	Elément femelle	Elément mâle	
12345	FR 123 456	1 2 3 4 5 th	
Taille du repère (mm)	$L \le 40$ $1 \le 12$	$L \le 40$ $1 \le 12$	
Taille des caractères (mm)	5 ≤ h	5 ≤ h	

	Elément femelle	Elément mâle
Couleur	Jaune (102 U)	Jaune (102 U)
Inscriptions	FR + indicatif de marquage (FR + 6 chiffres)	N° d'ordre (5 chiffres)
Exemple	OFR 123 456	12345

Repères autorisés pour l'ensemble des animaux

• Repères de type « barrette souple »

	Elément femelle	Elément mâle
FR 132 456	FR132456 ‡h	0 1235h
Taille du repère (mm)	$L \le 45$ $1 \le 15$	L ≤ 45 1 ≤ 15
Taille des caractères (mm)	5 ≤ h	10 ≤ h

	Elément femelle	Elément mâle			
Couleur	Jaune (102 U)	Jaune (102 U)			
	Animaux nés en France				
Inscriptions	FR + indicatif de marquage (FR + 6 chiffres)	N° d'ordre (5 chiffres)			
Exemple	F3246				
Animaux i	Animaux introduits en France en provenance d'un pays tiers				
Inscriptions	« FR » + Code pays tiers de provenance + indicatif de marquage (FR + 2 lettres + 6 chiffres)	N° d'ordre (5 chiffres)			
Exemple ovin en provenance de Roumanie	FR132 456				

• Repères de type « pendentif »

	Elément femelle	Elément mâle	
	Element lemene	V 1, officielle	V 2, professionnelle
FR 123 456 12345	FR 123 456 15 12 2 3 4 5 6 15 12 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15	FR 123 456 1 h ₂ 123 456 1 h ₃	
Taille du repère	L ≤ 55	L ≤ 55	L ≤ 80
(mm)	$1 \le 45$	1 ≤ 45	1 ≤ 60
Taille des	$5 \leq h_1$	$5 \leq h_1$	
caractères	$5 \leq h_2$	$5 \leq h_2$	libre
(mm)	$10 \leq h_3$	$10 \leq h_3$	

	Elément femelle	Elément mâle	
	Element lemene	V 1, officielle	V 2, professionnelle
	<u>Animaux</u>	<u>nés en France</u>	
Couleur	Jaune (102 U)	Jaune (102 U)	Au choix de l'éleveur
Inscriptions	Code national d'identification (FR + 11 chiffres)	Code national d'identification (FR + 11 chiffres)	Au choix de l'éleveur
Exemple	F R 123 456 1 2 3 4 5	FR 123 456 12345	a45 00001 ex : format « moyen » avec code adhérent + code-barres + n° de travail ≠ du n° d'ordre officiel
Anir	naux introduits en Fran	ce en provenance des pa	<u>iys tiers</u>
Couleur	Jaune (102 U)	Jaune (102 U)	Jaune (102 U)
Inscriptions	« FR » + Code pays tiers de provenance + indicatif de marquage + N° d'ordre	« FR » + Code pays tiers de provenance + indicatif de marquage + N° d'ordre	Au choix de l'éleveur
Exemple	(FR + 2 lettres + 11 chiffres) FR = 0 123 456 2345	(FR + 2 lettres + 11 chiffres) FR R0 123 456 123 45	12345 ex: N° d'ordre officiel

Le type d'élément mâle est laissé au libre choix de l'éleveur entre une version 1 dite « officielle » identique à la partie femelle (jaune +code national d'identification) et une version 2 dite « professionnelle ».

Dans le cas des repères de première identification, cette version 2 « professionnelle » de l'élément mâle peut varier de part :

1. sa taille

Les variations de taille sont fonction des modèles proposés par les fabricants dans le cadre de la procédure d'agrément.

2. ses inscriptions

Les inscriptions sont laissés au choix de l'éleveur dans la limite des possibilités proposées localement. La nature des inscriptions de l'élément mâle peut différer du code national d'identification. Dans ce cas, le choix du type d'inscription est fait par le détenteur parmi une liste de types d'inscriptions proposés par le maître d'œuvre.

En cas de commande par paire, le choix d'inscriptions différentes des inscriptions officielles sur l'élément mâle s'applique obligatoirement aux deux boucles de la paire. La commande paires de boucles composées avec des éléments mâles d'inscriptions différentes est interdite. Lorsque la paire de boucles est commandée en deux temps, cette règle ne s'applique pas.

3. sa couleur

La variation de couleur est fonction du type de repère :

- 1) jaune pour les repères de remplacement à l'identique
- 2) rouge pour les repères de remplacement provisoire ;
- 3) jaune ou couleur « millésimée » selon le choix de l'éleveur, pour les boucles de première identification.

Couleur millésimée

1er cycle		2 ^{ème} cycle		Etc
Du 09/07/2005 au 30/06/2006	Jaune	Du 01/01/2010 au	Jaune	
		30/06/2011		
Du 01/01/2006 au 30/06/2007	Bleu	Du 01/01/2011 au	Bleu	
		30/06/2012		
Du 01/01/2007 au 30/06/2008	Rose	Du 01/01/2012 au	Rose	
		30/06/2013		
Du 01/01/2008 au 30/06/2009	Blanc	Du 01/01/2013 au	Blanc	
		30/06/2014		
Du 01/01/2009 au 30/06/2010	Vert	Du 01/01/2014 au	Vert	
		30/06/2015		

Couleur	Valeur cible	Valeurs tolérées
Jaune	102 U	Yellow U, 012 U
Bleu	305 U	304 U, 306 U, 310 U, 311 U
Rose	189 U	182 U, 183 U, 190 U, 1765 U, 1767 U, 1895 U, 1905 U
Blanc	-	-
Vert	365 U	366 U, 372 U, 373 U

2) Repère de remplacement à l'identique

Repères réservés aux animaux destinés à être abattus avant l'âge de deux mois

	Elément femelle	Elément mâle
Couleur	Jaune (102 U)	Jaune (102 U)
Inscriptions	FR + indicatif de marquage (FR + 6 chiffres)	N° d'ordre (5 chiffres)
Exemple	FR 123 456	12345

La barrette rigide de première identification est exclusivement destinée à l'identification des animaux à durée de vie courte (< 60 jours). L'identification de reproducteurs au moyen de barrettes rigides est interdite.

Repères autorisés pour l'ensemble des animaux

• Repères de type « barrette souple »

Par définition, les repères de remplacement à l'identique possèdent les mêmes inscriptions que les repères de première identification, à la seule différence qu'ils comportent une mention supplémentaire : la lettre « R » en petit caractère.

Cette lettre « R » est positionnée telle que dans les exemples du tableau ci-dessous. Elle permet de différencier ce support de remplacement du repère de première identification.

Exemple	Elément femelle	Elément mâle
Animal né en France	○ F-₹3246	
Animal en provenance de Roumanie	F2346	

• Repère de type « pendentif »

Par définition, les repères de remplacement à l'identique possèdent les mêmes inscriptions que les repères de première identification, à la seule différence qu'ils comportent une mention supplémentaire : la lettre « R » en petit caractère.

Cette lettre « R » est positionnée telle que dans les exemples du tableau ci-dessous. Elle permet de différencier ce support de remplacement du repère de première identification.

	Elément femelle	Elément mâle		
	Element lemene	V 1, officielle	V 2, professionnelle	
Couleur	Jaune (102 U)	Jaune (102 U)	Jaune (102 U)	
Inscriptions	Idem boucle de première identification + lettre « R »	Idem boucle de première identification + lettre « R »	Au choix de l'éleveur	
	<u>Animaux</u>	nés en France		
Exemple	F R 123 456 2 3 4 5	FR 123 456 123 45	ex : N° de travail ≠ du n° d'ordre officiel	
Aniı	naux introduits en Fra	nce en provenance des pa	ays tiers	
Exemple Animal originaire de Roumanie	123 456 23 45	123 456 123 45	ex: N° d'ordre officiel	

3) Repère de remplacement provisoire (R.21/2004 article 4 point 6)

Repères réservés aux animaux destinés à être abattus avant l'âge de deux mois

	Elément femelle	Elément mâle
Couleur	Rouge (485 U)	Rouge (485 U)
Inscriptions	FR + indicatif de marquage (FR + 6 chiffres)	« C » + N° d'ordre à 4 chiffres
Exemple	OFR123456	C0001

La barrette rigide de remplacement provisoire est exclusivement réservée à l'usage des opérateurs commerciaux pour des animaux destinés à l'abattage (sans passage par une exploitation d'élevage).

Repères autorisés pour l'ensemble des animaux

• Repères de type « barrette souple »

	Elément femelle	Elément mâle
Couleur	Rouge (485U)	Rouge (485U)
Inscriptions	FR + indicatif de marquage (FR + 6 chiffres)	R + N° à 4 chiffres Ou C + N° à 4 chiffres
Exemple	O H-4226	
	O H-485	

• Repère de type « pendentif »

	Elément femelle	Elément mâle
Couleur	Rouge (485 U)	Rouge (485 U)
Inscriptions	FR + indicatif de marquage (FR + 6 chiffres) + « R » + N° d'ordre à 4 chiffres (R + 4 chiffres) ou « C » + N° d'ordre à 4 chiffres (C + 4 chiffres)	Aucune
Exemple		

MODELES STANDARDS DES BOUCLES OFFICIELLES POUR LES ANIMAUX NES AVANT LE 9 JUILLET 2005

Le marquage est obligatoirement fait par le fabricant.

• Numéro d'identification

En France, le code national d'identification est composé de la façon suivante :

Code national d'identification (13 caractères)			
Code pays (2 lettres) Numéro national d'identification (11 chiffres)			
Code pays Indicatif national de marquage Numéro d'ordre individuel (5 chiffres) (5 chiffres)			

• Identification du modèle, du fabricant et de la date de fabrication

Chaque élément des repères possède gravés dans la masse :

- le code d'agrément FR + n° d'agrément attribué par le ministère
- une mention permettant d'identifier le fabricant (nom ou logo),
- la date de fabrication permettant de connaître au minimum le trimestre et l'année où elle a eu lieu.

• Couleur

Couleur	Référence	Valeur cible
Saumon	Pantone	150 U
	Coordonnées (L, a, b)	-

• Description

1) Repères d'identification

	Elément femelle	Elément mâle		
	Element lemene	V 1, officielle	V 2, professionnelle	
Couleur	Saumon (150 U)	Saumon	(150 U)	
Inscriptions	FR + n°d'exploitation à 8 chiffres + + N° d'ordre à 4 ou 5 chiffres	FR + n° d'exploitation à 8 chiffres + N° d'ordre à 4 ou 5 chiffres	Au choix de l'éleveur	
Exemple	7 5 1 2 3 4 5 6 9 0 0 1	FR 75 123 456 9001	ex : N° d'ordre + code-barres	

2) Repère de remplacement à l'identique

.

	Elément femelle	Elément mâle		
	Element lemene	V 1, officielle	V 2, professionnelle	
Couleur	Saumon (pantone 150 U)	Saumon (pantone 150 U)	Au choix de l'éleveur	
Inscription s	FR + n° de département de commande + N° d'exploitation à 8 chiffres+ N° d'ordre à 4 chiffres	FR + n° de département de commande + N° d'exploitation à 8 chiffres + N° d'ordre à 4 chiffres	Au choix de l'éleveur	
Exemple	FF2.455 9001	75 123 456 9001	obor77 ex: N° de travail ≠ du n° d'ordre officiel	

NOUVEAU FORMAT DE MARQUES AURICULAIRES AGREES POUR LES OVINS-CAPRINS DANS LE CADRE DES PROJETS PILOTES OFFICIELS EN FRANCE

Depuis 2004, l'ensemble des professionnels de la filière ovine française et les autorités ont mené des projets pilotes sur le terrain afin d'étudier la faisabilité technique et économique de la mise en place de l'identification électronique en filière ovine.

1) Caractéristiques des marques auriculaires de type bouton pour les ovins dans le cadre des projets pilotes

- Couleur : les repères sont de couleur jaune, référence pantone 102U
- Matière : plastique équipé d'un transpondeur
- Transpondeur : conforme à la norme ISO 11784. Les repères électroniques doivent faire l'objet d'une reconnaissance de conformité par un organisme reconnu (ICAR ou CCR)
- Identifiant : modèle officiel

2) Description générale du support

		Elément mâle		
	Elément femelle	V 1, officielle	V 2, professionnelle	
2345	2345c 1 h	FR 123 456 1 h ₂ 123 456 1 h ₃	0	
Taille du repère(mm)	Ø ≤ 35	$L \le 55$ $1 \le 45$	$L \le 80$ $1 \le 60$	
Taille des caractères (mm)	$5 \leq h_1$	$5 \le h_1$ $5 \le h_2$ $10 \le h_3$	Libre	

• Repère d'identification

		Elément mâle		
	Elément femelle	V 1, officielle	V 2, professionnelle	
	Animaux nés e	n France		
Couleur	Jaune (102 U)	Jaune (102 U)	Au choix de l'éleveur	
Inscriptions	Code national d'identification (FR + 11 chiffres)	Code national d'identification (FR + 11 chiffres)	Au choix de l'éleveur	
Encodage transpondeur	Code national d'identification Code espèce = 00 Compteur de remplacement = 0			
Exemple	23.456 25.55 25.55	FR 123 456 12345	ex : reprise du n° d'ordre officiel	
Anima	aux introduits en France ei	1 provenance des pays 1	tiers	
Couleur	Jaune (102 U)	Jaune (102 U)	Jaune (102 U)	
Inscriptions	« FR » + Code pays tiers de provenance + indicatif de marquage + N° d'ordre (FR + 2 lettres + 11 chiffres)	« FR » + Code pays tiers de provenance + indicatif de marquage + N° d'ordre (FR + 2 lettres + 11 chiffres)	Au choix de l'éleveur	
Encodage transpondeur	Code national d'identification Code espèce = 00 Compteur de remplacement = 0	(111 2 1000 11 0 1111 0 0)		
Exemple	AN CASE AND	FR RO 123 456 123 45	ex: N° d'ordre officiel	

• Repère de remplacement à l'identique

Par définition, les repères de remplacement à l'identique possèdent les mêmes inscriptions que les repères de première identification, à la différence qu'ils comportent :

- de façon visuelle une mention supplémentaire : la lettre « R » en petit caractère. Cette lettre « R » est positionnée telle que dans les exemples du tableau ci-dessous. Elle permet de différencier ce support de remplacement du repère de première identification.

de façon électronique : un compteur de remplacement différent de 0.

	Elément femelle	Elément mâle			
	Element lemene	V 1, officielle	V 2, professionnelle		
	Animaux nés en France				
Couleur	Jaune (102 U)	Jaune (102 U)	Au choix de l'éleveur		
Inscriptions	Idem boucle de première identification +		Au choix de l'éleveur		
Encodage transpondeur	Code national d'identification Code espèce = 00 Compteur de remplacement ≠ 0				
Exemple	Exemple Exemple		ex : reprise du n° d'ordre officiel		
Anima	aux introduits en France er	n provenance des pay	s tiers		
Couleur	Jaune (102 U)	Jaune (102 U)	Jaune (102 U)		
Inscriptions	Idem boucle de première identification + lettre « R »	Idem boucle de première identification + lettre « R »	Au choix de l'éleveur		
Encodage transpondeur	Code national d'identification Code espèce = 00 Compteur de remplacement ≠ 0				
Exemple	CAR	FR RO 123 456 12345	ex: N° d'ordre officiel		

MODELE DE DOCUMENT DE CIRCULATION

Nom transporteur :	N° tran	sporteur 1 LL L	L_L	N° V	/éhicule ² LLJ L	
Date et heure de charger Signature du transporteu		camion vide ³ []		Date et heure de déchar		camion vide ⁴ []
	DEPART				ARRIVEE 5	
	ommercial [] Centre Ras cocher la case correspondan				erc. [] C. Rassemble	ment [] Marché [] Abattoir Indante
N° exploitation 6				n° exploitation ⁶ ou n° abattoir		
Détenteur Raison sociale ou Nom Prénom				Détenteur Raison sociale ou Nom Prénom		
N° SIREN 7				N° SIREN 7		
Adresse exploitation				Adresse exploitation 8		
Code Postal				Code Postal		
Ville				Ville		
Signature du détenteur d responsable de l'exploita		Nb ovins:		Signature du détenteur d' responsable de l'exploitat		Nb ovins :
		Nb caprins :				Nb caprins :
		ui le concerne sur ce doc	ume	nt, que celles-ci sont ex	actes et que les anin	naux pris en
	nt identifiés conforméme					

NB: les renvois ci-dessous peuvent être dissociés du document de circulation proprement dit et figurer sur une page différente.

- ¹ Numéro attribué par la Direction Départementale des Services Vétérinaires
- ² Numéro d'immatriculation du véhicule ou de la partie de véhicule contenant les animaux
- ³ Cocher cette case si c'est le premier chargement
- ⁴ Cocher cette case si c'est le dernier déchargement
- ⁵ Si l'exploitation d'arrivée n'est pas connue du détenteur de départ, celui-ci indique alors dans la case « ARRIVEE » les informations concernant le détenteur à qui il cède ses animaux (au minimum raison sociale, ville et n° SIREN).
- ⁶ Numéro à 8 chiffres attribué par l'EdE (ne pas renseigner si la case « opérateur commercial » a été cochée)
- ⁷ Numéro à renseigner dans le seul cas où le n° d'exploitation n'est pas utilisé (case « opérateur commercial » cochée)
- ⁸ Renseigner l'adresse du détenteur si celle de l'exploitation n'est pas connue
- ⁹ L'apposition d'un cachet est autorisée pour les marchés.
- ¹⁰ L'apposition d'un cachet est autorisée pour les marchés et les abattoirs.
- ¹¹ Indiquer ici les informations concernant des anomalies constatées à l'arrivée des animaux (mortalités, renvoi d'animaux non déchargés à l'abattoir vers l'exploitation de départ)